בס״ד

Je manifeste mon soutien par un don

De : _______________________€

Nom, Prénom : ____

Tél.domicile : ____

Tél. portable : ____

Adresse : ____

____

☐ **Espèces** ☐ **Prélèvement automatique** (voir formulaire du bas)

☐ **Chèque** (à l'ordre d'Orot Hanania) ☐ **Virement** (en faveur de l'association Orot Hanania)

☐ **en ligne sur www.rabbidavidpinto.com**

Code Banque	Code Guichet	n° de Compte	Clé RIB
30066	10561	00010755701	95

☐ Carte bancaire (montant en lettres) __________________________

☐ Tous les _____ du mois, et ce jusqu'à nouvel avis de ma part ☐ En une seul fois

N° de carte : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Expire fin : ☐☐ / ☐☐ Cryptogramme : ☐☐☐ Noter les 3 derniers chiffres (au dos de la carte)

RH08

Porteur de la carte : _________________

Date et signature :

Un reçu Cerfa
vous parviendra
dans les plus brefs délais.

Demande de prélèvement mensuel

RH08

De : _________________€

Nom, prénom et adresse du débiteur : ____________________________________

____

____

Autorisation de prélèvement mensuel : J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier par mes soins au créancier au moins 8 jours ouvrés avant la fin de la date fixée pour l'exécution du prélèvement.

Au profit de l'association Orot Hanania - 29, rue du Progrès - 93100 Montreuil N°national d'émetteur : 513719

Compte à débiter

Code Banque	Code Guichet	n° de Compte	Clé RIB

A ___________________ Le ______________ Signature :

Prière de nous renvoyer ce formulaire daté et signé en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)

Les informations contenues dans ce document ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération N°80 du 1.04.80 de la Commision Nationale Informatique et Liberté.